DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juillet 2009

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

<u>Présents</u>: MM. Charles DOTT, Jean-Georges MEHL, Jean-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Jeannette LANG

Absents: -MM. Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ et Jean Michel HATT

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juin 2009

Le procès-verbal de la séance du 03 juin dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Choix du cabinet d'expertise pour le PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dossiers relatifs au choix d'un maître d'œuvre pour l'établissement du PLU ont été examinés par la Commission d'appel d'offres. Il en résulte que c'est le cabinet TOPOS qui requiert tous les avis favorables.

Après délibérations, le Conseil

- approuve la décision de la Commission d'appel d'offres et décide de confier au Cabinet TOPOS (3 place de l'Etoile 67210 OBERNAI) pour un montant de 18 975 € H.T. la maîtrise d'œuvre pour l'établissement d'un plan local d'urbanisme à Hohfrankenheim
 - autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3. Réseau ferré de France – demande d'exploitation d'un site de stockage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Préfet a transmis un dossier présenté par Réseau Ferré de France en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une station de stockage et de transit de matériaux dans le cadre des travaux liés à la ligne à grande vitesse près de Duntzenheim. Cette aire est destinée au stockage de matériaux inerte pour base drainante, des matériaux pour remblais et autres.

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire,

- émet un avis favorable quant à la demande présentée par Réseau Ferré de France en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une station de transit de matériaux dans le cadre de travaux liés à la ligne à grande vitesse (L.G.V.) à Duntzenheim
- demande des garanties à ce que le transit des camions et poids lourds ne passent pas par Hohfrankenheim.

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

4. Classement en voirie communale d'une partie du Burgweg et du prolongement de la rue des Vergers

M. le Maire informe les Conseillers qu'il a fait procéder à une enquête publique par Mme BARTHEL (commissaire enquêteur désignée par arrêté du 17 juin 2009) suite à la cession de l'Association Foncière et à la reprise par la commune du chemin d'exploitation faisant la jonction entre la rue des Vergers et la rue des Prés.

Aucune déclaration, observation et réclamation n'ayant été recueillie au cours de l'enquête par le commissaire enquêteur, le Conseil municipal décide le classement dans la voirie communale du chemin faisant la jonction entre la rue des Vergers et la rue des Prés sur une longueur de 220 mètres.

En ce qui concerne la rue du Bourg (anciennement dénommée Burgweg) M. le Maire informe l'assemblée que dans le classement communal de la voirie ce chemin n'y est classé que sur 50 mètres. Or vu le projet de construction existant, et l'Association foncière acceptant de céder gratuitement à la commune 30 mètres supplémentaires, il y a lieu d'intégrer cette portion de chemin dans le classement communal.

Après délibérations, le Conseil municipal accepte d'intégrer dans le classement communal 30 mètres supplémentaires de la rue du Bourg soit au totalité une longueur de 80 mères.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ces classements.

5. Indemnité de déplacement à l'animatrice de la chorale.

Suite à la création de la chorale et dans le cadre de la phase de lancement Le Conseil municipal décide d'octroyer à titre tout à fait exceptionnel une indemnité de transport de 360.- euros à Madame Geneviève HUSER, animatrice de cette chorale, et résidant à Lohr. Cette indemnité sera mandatée sur le compte 6228 de l'exercice en cours.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette indemnité.

6. Reprise des contrats Magnus par Berger Levrault

M. le Maire informe les conseillers que la Société Magnus avec laquelle nous avions souscrit un contrat d'abonnement pour l'informatique de la mairie, fusionne au sein de Berger Levrault. Ce dernier reprend les contrats et abonnements dans leur intégralité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de services établis à l'entête de Berger Levrault, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

7. Remplacement du matériel informatique à l'école

M. le Maire informe les conseillers qu'il est envisagé de changer en septembre l'ordinateur de l'école et éventuellement d'acquérir un vidéo projecteur.

8. Désignation et nomination d'un correspondant défense

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul UHL, Conseiller Municipal, domicilié 2 rue des Vergers 67270 HOHFRANKENHEIM, pour prendre en charge les attributions de correspondant défense.

9. Subvention à l'ASADR 67

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention de la part de l'Association de Sauvegarde Alsace Déchets Rohrbach 67.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de l'ordre de 50.- € à l'ASADR 67 pour l'année 2009.

10. Position sur une étude de faisabilité d'un parc d'éoliennes

Le Maire fait part au Conseil du projet de la Société OPALE d'installer un parc d'éoliennes sur la partie Est du ban communal, en coordination avec les autres communes limitrophes et la Communauté des Communes du Pays de la Zorn.

Après délibérations, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un accord de principe pour une étude de faisabilité.

11. Divers

- Les préparatifs des festivités de la Fête Nationale suivent leurs cours. Rappel de la cérémonie : mardi 14 juillet prochain à 11 heures.
- Le Service d'animation Jeunes de la ComCom envisage l'organisation d'un spectacle de danse et de théâtre dans notre salle communale le 9 ou 10 juillet prochain.